

Tarif des principales opérations bancaires des personnes morales

Tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2019



Vous trouverez dans cette brochure un aperçu des tarifs concernant :

1 Comptes à vue en Belgique	6
2 Cartes	7
3 Paiements et encaissements	8
4 Bancontact et terminaux	12
5 Se faire payer en ligne	14
6 Electronic Banking Services	14
7 Courrier	15
8 Produits de reporting spécifiques	15
9 Autres tarifications	16
10 Opérations de change à terme	16
11 Garanties	16
12 Frais d'expédition	18
13 Coffres-forts	18
14 Wealth Analysis & Planning	19

Nos tarifs sont exprimés en euros (hors TVA de 21 %, sauf stipulation contraire). Les montants suivis d'un * ne sont pas soumis à la TVA. La TVA est calculée au taux en vigueur (actuellement 21 %) sur le total des commissions et frais, sauf si ceux-ci se rapportent à une opération de crédit, auquel cas la TVA n'est pas due. Les opérations de change à terme ne sont pas soumises à la TVA.

Définitions

- La domiciliation européenne SEPA** est un accord entre deux parties (= un mandat de domiciliation), qui permet au bénéficiaire de la créance (= créancier) d'initier le débit du compte du payeur (= débiteur). L'exécution de ce type de paiement répond aux caractéristiques suivantes:
 - Les comptes du créancier et du débiteur se trouvent dans les pays faisant partie de la zone SEPA (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Norvège, Islande, Monaco, Liechtenstein, Suisse et San Marino).
 - Le montant du transfert doit être libellé en euros.
 - La domiciliation doit répondre aux critères STP, c'est-à-dire mentionner l'IBAN du débiteur et le BIC de la banque du débiteur¹.
- Le virement européen SEPA** est un paiement qui répond aux caractéristiques suivantes:
 - Paiement dont le compte du donneur d'ordre et celui du bénéficiaire sont tenus dans un des pays de la zone SEPA.
 - Le montant du transfert doit être libellé en euros.
- Le virement européen SEPA instantané ou paiement instantané**, est un paiement qui répond aux caractéristiques suivantes:
 - Paiement dont le compte du donneur d'ordre et celui du bénéficiaire sont tenus dans un des pays de la zone SEPA;
 - Paiement exécuté en maximum 5 secondes si le compte du bénéficiaire est tenu en Belgique ou en maximum 10 secondes si le compte du bénéficiaire est tenu dans un des pays de la zone SEPA autre que la Belgique;
 - Le montant du transfert doit être libellé en euros;
 - Le montant du transfert ne peut dépasser 15.000 euros si le compte du bénéficiaire est tenu dans un des pays de la zone SEPA autre que la Belgique.
- Les autres paiements sont appelés « paiements internationaux ».**
- Délai d'exécution d'un paiement:** ING a besoin de temps pour traiter les paiements et transmettre les instructions de paiement ; ING transmet les paiements aux chambres de compensation (telles que l'EBA) ou à nos banques correspondantes. Les banques correspondantes sont des banques à l'étranger avec lesquelles ING collabore pour exécuter ses paiements. Ces banques à l'étranger font en sorte que les paiements parviennent à la banque du bénéficiaire par le biais de chambres de compensation locales. Le temps nécessaire pour effectuer cela est appelé le délai d'exécution des paiements. ING peut uniquement donner des garanties jusqu'à l'étape de la chambre de compensation ou de la banque correspondante. Le délai d'exécution dépend de plusieurs paramètres: l'option choisie pour l'exécution du paiement, la devise de la transaction, l'éventuelle opération de change et le pays destinataire.

¹ BIC uniquement nécessaire pour les transactions où le compte du bénéficiaire ou du débiteur est tenu dans un pays en dehors de l'Espace Economique Européen.

• **Options possibles pour les paiements européens SEPA et pour les paiements internationaux sortants:**

Paiement standard: Paiement sans conditions spéciales, possible dans toutes les devises proposées:

- pour les paiements européens SEPA, les fonds parviennent à la banque du bénéficiaire le jour-même si l'heure limite de réception est respectée.
- pour les paiements internationaux, les fonds parviennent à la banque correspondante au plus tard dans les 4 jours ouvrables.

Paiement urgent: Exécution accélérée du paiement, possible dans toutes les devises proposées:

- pour les paiements internationaux, les fonds parviennent à la banque correspondante dans les 1 à 2 jours ouvrables.

Paiement Same Day: Paiement possible dans toutes les devises proposées. Le paiement sera présenté à la banque correspondante avec la première date valeur possible. ING appliquera une date valeur compensée. Cela signifie que la date valeur du débit est identique à la date à laquelle la banque correspondante est créditée. Le Paiement Same Day est applicable aux paiements internationaux uniquement et n'est pas applicable à un paiement papier.

Paiement Prio: Paiement hautement prioritaire. Cette formule est uniquement applicable aux paiements internationaux et uniquement possible pour les paiements en euros sans opération de change, avec une date valeur compensée pour le crédit et le débit. Les fonds sont crédités à la banque correspondante dans l'heure. Le paiement Prio n'est pas applicable à un paiement papier.

• **Date valeur:** La date valeur est la date à laquelle un montant retiré cesse de produire des intérêts ou celle à laquelle un montant versé commence à produire des intérêts.

• **International Bank Account Number (IBAN):** standard international des numéros de compte bancaires utilisé pour les paiements européens SEPA et, si d'application, pour les paiements internationaux. L'IBAN comprend au maximum 34 caractères alphanumériques et a une longueur fixe dans chaque pays. Il se compose d'un code pays (2 lettres), d'un nombre de contrôle (2 chiffres) et d'un numéro de compte national (complété pour certains pays).

• **Bank Identifier Code (BIC):** code international (l'adresse Swift) qui permet une identification unique de chaque banque. Il compte 8 ou 11 caractères alphanumériques et est composé d'un code bancaire (4 caractères), d'un code pays (2 lettres), d'un code de lieu (2 caractères), et peut être complété, pour certaines banques, d'un code d'agence (3 caractères).

• **Straight Through Processing (STP):**

- **Pour les virements européens SEPA:** paiement électronique qui mentionne les numéros de compte corrects (IBAN) du donneur d'ordre et du bénéficiaire, le BIC¹ (adresse Swift) de la banque du bénéficiaire ainsi que le nom du bénéficiaire.

- **Pour les paiements internationaux:** paiement électronique qui mentionne les numéros de compte corrects (IBAN) du donneur d'ordre et du bénéficiaire, le BIC (adresse Swift) de la banque du bénéficiaire, ainsi que le nom et l'adresse complète du bénéficiaire.

• **Instruction sur les frais - BEN/SHA/OUR**

Pour les paiements européens SEPA et pour les paiements internationaux sortants, quelle que soit leur devise, exécutés au sein de l'Espace Economique Européen, seule la mention SHA est acceptée. Si une autre instruction a été donnée, elle sera automatiquement changée en SHA. Pour tous les autres paiements sortants, exécutés en dehors de l'EEE, SHA, BEN ou OUR peuvent être choisis:

- **Shared Costs** (SHA – coûts partagés): le donneur d'ordre paie les frais calculés par sa banque ; les frais portés en compte par la banque du bénéficiaire sont à charge du bénéficiaire.
- **Our Cost** (OUR – coûts pour le donneur d'ordre): le donneur d'ordre paie les frais portés en compte par sa banque et les frais calculés par la banque du bénéficiaire.
- **Beneficiary Cost** (BEN – coûts pour le bénéficiaire): le donneur d'ordre ne paie pas de frais. Tant les frais de la banque du donneur d'ordre que les frais de la banque du bénéficiaire sont à charge du bénéficiaire.

Qu'est-ce qui vous sera facturé pour un paiement international sortant (voir aussi point 3.3) ?

- Avec une instruction SHA: la commission de paiement ING
- Avec une instruction OUR: la commission de paiement ING + les frais des banques correspondantes.
- Avec une instruction BEN: pas de frais pour le client ING. ING déduit automatiquement la commission de paiement ING du montant transféré.

Qu'est-ce qui vous sera facturé pour un paiement international entrant (voir point 3.3) ?

- Avec une instruction SHA: la commission de paiement ING
- Avec une instruction OUR: pas de frais pour le client ING (bénéficiaire)
- Avec une instruction BEN: la commission de paiement ING + les frais des banques correspondantes.

• **Principe du « montant complet »:** le montant complet doit être transféré sur le compte du bénéficiaire. Les frais éventuellement applicables sont débités de manière distincte par la banque. Ce principe s'applique aux virements européens SEPA et aux paiements dans une devise d'un État membre Européen exécuté au sein de l'Espace Économique Européen.

• **L'Espace Économique Européen (EEE)** comprend les États membres de l'Union européenne, ainsi que la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein.

¹ BIC uniquement nécessaire pour les transactions où le compte du bénéficiaire ou du débiteur est tenu dans un pays en dehors de l'Espace Economique Européen.

1. Comptes à vue en Belgique

1.1 Compte Entreprise Plus ING	EUR
• Gestion du compte, tarif annuel par compte	44,00*
• Forfait annuel par compte comprenant :	70,00
- 12 opérations de débit manuelles gratuites (voir détail ci-dessous)	
- Un nombre illimité d'opérations électroniques	
- Accès illimité à Self'Bank et Business'Bank	
- Une carte de paiement avec accès Self'Bank ING et service de paiement et de retrait en Belgique (retraits uniquement aux distributeurs ING) et en Europe	
- La désignation de deux mandataires pour la gestion du compte	
• Les opérations de débit manuelles suivantes font partie du forfait des « 12 opérations manuelles gratuites » et ne seront tarifées à la pièce qu'une fois le forfait atteint :	
- Retrait de pièces et de billets au guichet	
- Paiement par chèque	0,83
- Virement papier standard (formulaire rose) ou au guichet ¹	
- Retrait à un distributeur de billets non ING	
• Frais pour la désignation de mandataires supplémentaires pour la gestion du compte :	
- pour 1 ou 2 mandataires supplémentaires	45,00
- pour 3 mandataires supplémentaires ou plus	100,00
• International account service pour non-résidents (par mois/par compte)²	100,00

¹ Paiement manuel exécuté par un collaborateur ING (tarifié dès la première opération) : + 8 euros (voir également le point 3.1 Paiements européens SEPA)

² International account service permet aux entreprises, sur base d'une seule requête, d'ouvrir, gérer et fermer un compte dans un autre pays du réseau international ING; même si cette entreprise ne réside pas dans le pays d'ouverture du compte.

* TVA non due

1.2 Taux d'intérêt EUR

- **Débiteur (non autorisé)** 19,20 %

2. Cartes

• Carte de paiement ING, tarif annuel	
- Accès à Self'Bank ING	inclus
- Service de paiement et de retrait en Belgique et à l'étranger	8,27
- Carte de dépôt supplémentaire ¹	10,00
• MasterCard Business ING	22,00*
• Cartes (utilisation)	
• Retrait d'espèces au moyen d'une carte de paiement ING (débit) à un distributeur de billets non-ING (zone euro)	0,83 ²
• Opérations faites à l'étranger (hors zone euro) par carte de paiement ING	
- Retrait d'espèces aux guichets automatiques :	
- Rémunération banque étrangère : 0,25 % du montant (hors TVA)	+1,82*
- Commission de traitement, par retrait :	2,42*
- Marge de change : 1,90 % du montant (hors TVA) ³	
- Paiement dans le commerce à l'étranger (hors zone euro) :	
- Commission de traitement	0,61*
- Marge de change : 1,90 % du montant (hors TVA) ³	
• Opérations par ING Card, MasterCard ING ou Carte Visa ING faites en Belgique ou à l'étranger :	
- Retrait d'espèces (en Belgique et à l'étranger) :	
- aux distributeurs de billets :	1 % du montant + 4,96*
- au guichet :	1 % du montant + 6,96*
- Marge de change (hors zone euro) :	1,60 % du montant ⁴
• Divers	
- Remplacement d'une carte perdue/volée :	
- Carte de paiement ING ou de dépôt	8,26
- Carte de crédit	9,99*
- Échange d'une carte défectueuse	0

¹ voir aussi point 3.10.

² Ces retraits font partie des opérations comptabilisées dans les forfaits annuels de 12 opérations manuelles pour le Compte Entreprise Plus ING. Les retraits effectués à un distributeur ING sont gratuits.

³ Taux de change Maestro : veuillez contacter ING Info au 02 464 60 02.

⁴ Taux de change Visa/MasterCard : cours de change de la Banque Centrale européenne le jour de la réception de la transaction.

3. Paiements et encaissements

3.1 Paiements européens SEPA EUR

• Paiements en euros vers ou en provenance d'un compte tenu dans l'EEE, y compris la Belgique (SEPA)	0
• Paiement manuel exécuté par un collaborateur ING ¹	8,00
• Paiement intracompany (INTC)	5,00
• Paiement trésorerie (TREA)	10,00

3.2 Paiements européens SEPA instantanés

• Paiements instantanés en euro vers un compte tenu dans la zone SEPA	5,00
• Paiements instantanés en euro en provenance d'un compte tenu dans la zone SEPA	0

3.3 Domiciliation européenne SEPA EUR

• Débitéur	
- Domiciliation européenne SEPA	0
- Demande injustifiée de remboursement	60,00
- Demande d'une copie d'un mandat de domiciliation	30,00
• Créancier	
- prélèvement par domiciliation européenne SEPA	
- schema Core	0,05 (avec un min. de 2,48 par batch)
- schema B2B	0,07 (avec un min. de 2,48 par batch)
- Demande de remboursement d'une transaction non autorisée (non justifiable par le créancier)	60,00
- Confirmation d'activation de mandat	0

3.4 Paiements internationaux EUR

• Paiements en couronne suédoise ou en leu roumain vers ou en provenance d'un compte tenu dans l'EEE, y compris la Belgique	0
• Paiements en euros vers ou en provenance d'un compte tenu hors de l'EEE ou paiements dans d'autres devises : 0,1 % du montant (commission de paiement)	min. 10 et max. 100
• Paiements vers et en provenance d'un compte tenu en Belgique dans une autre devise que l'euro, la couronne suédoise ou le leu roumain (gratuits entre les comptes ING Belgique) :	
- Contre-valeur jusqu'à 50.000 euros	8,00
- Contre-valeur supérieure à 50.000 euros	9,00

¹ Tarifé dès la première opération.

• ING Company Payments: paiements vers ou en provenance de comptes ING appartenant au même groupe économique	9,00
--	------

• Fax et traitement manuel de virements papier :	
- vers l'EEE (y compris la Belgique) : en devises étrangères	8,00
- hors EEE : en euros ou en devises étrangères	8,00

• Paiements urgents	5,00
---------------------	------

• Paiements Same Day	10,00
----------------------	-------

• Paiements Prio	15,00
------------------	-------

• Paiements sortants avec instruction « OUR » ¹ :	
- Aruba, Belgique, Bonaire, Curaçao, Danemark, États-Unis, Finlande, Irlande, Islande, Maroc, Portugal, Saba, Saint-Eustache, Saint-Martin ² , Suède, Suriname	9,00
- Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chine, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Hong Kong, Hongrie, Île Maurice, Italie, Jordanie, Liban, Luxembourg, Malaisie, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Russie, Serbie, Slovénie, Suisse, Ukraine, Vietnam, Yémen	15,00
- Afrique du Sud, Albanie, Angola, Biélorussie, Botswana, Brésil, Burundi, Chypre, Corée du Sud, Côte-d'Ivoire, Émirats arabes unis, Estonie, Grande-Bretagne, Guernesey, Île de Man, Inde, Indonésie, Israël, Jamaïque, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Macédoine, Malte, Monténégro, Mozambique, Oman, Pakistan, Réunion, Roumanie, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Sri Lanka, Taïwan, Tanzanie, Tchéquie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay	25,00
- Afghanistan, Algérie, Anguilla, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bermudes, Brunei, Cameroun, Chili, Équateur, Gabon, Ghana, Guinée, Japon, Îles Caïman, Îles Turques-et-Caïques, Kazakhstan, Kénia, Koweït, Macao, Madagascar, Maldives, Moldavie, Monaco, Népal, Nigéria, Nouvelle-Calédonie, Ouganda, Paraguay, Puerto Rico, Qatar, Saint-Kitts et Névis, Sénégal, Swaziland, Tchad, Trinité-et-Tobago, Zambie et le reste du monde ³	50,00

• Communication au banquier donneur d'ordre	5,00
---	------

• Communication au banquier bénéficiaire	5,00
--	------

3.5 Autres services soumis à un tarif spécifique EUR

• Retour de fonds ⁴	15,00
--------------------------------	-------

¹ Pour les paiements SEPA et pour les paiements internationaux sortants, quelle que soit la devise, exécutés au sein de l'Espace Economique Européen, seule la mention SHA est acceptée. Si une autre instruction a été donnée, elle sera automatiquement changée en SHA.

² La partie néerlandaise.

³ Les paiements à destination des pays suivants ne sont pas acceptés : Syrie, Iran, Cuba, Corée du Nord et Soudan du Nord.

⁴ Tant pour des comptes de résidents que pour des comptes de non-résidents.

⁵ Frais du correspondant étranger (variables) non inclus.

▪ Annulation, modification, recherche frais d'expédition, SWIFT : max 1h ⁵ , attestation de paiement	
- opérations des 12 derniers mois	25,00
- opérations plus anciennes	75,00
▪ Frais supplémentaires pour une recherche à partir de la 2 ^e heure et par heure	50,00
▪ Paiement non STP	8,00
▪ Défaut de provision en compte	6,00
▪ Copie de documents divers	15,00

3.6 Chèques EUR

Chèques domestiques	
▪ Chèques circulaires :	
- Émission :	
- Par chèque (remise électronique)	2,07
- Par chèque (autre)	4,96
- Émission de chèques bancaires, par chèque	9,92
▪ Remise à l'encaissement de chèques domestiques, par chèque	1,65
Chèques internationaux	
▪ Chèques tirés sur un compte ING en Belgique, émis à l'étranger :	
- Commission de paiement : 0,1 % du montant	min. 10,00 max. 100,00
- Commission de traitement, par chèque	11,57
▪ Chèque émis par la banque pour l'utilisation à l'étranger :	
- Frais d'émission	9,92
- Frais d'expédition	5,40
▪ Chèques tirés sur un compte en dehors de la Belgique, déposés sur un compte ING en Belgique	
- Commission de paiement : 0,1 % du montant	min. 10,00 max. 100,00
- Commission de traitement, par chèque	8,00
- Frais d'expédition	5,40
- Frais du correspondant ¹	min. 5,00

Tarifs divers pour chèques domestiques et internationaux	
▪ Renouvellement de chèques ING :	
- Par 100 chèques	75,00
▪ Opposition sur un chèque	41,32
▪ Copie d'un chèque	24,79
▪ Frais d'expédition	5,40

3.7 Bons de Greffe EUR

▪ Commande de Bons de greffe (par 25)	
- Tarif de base	37,25
- Tarif ING Privalis	9,00

3.8 Versements et retraits EUR

▪ Versements complexes ¹	6,00
▪ Remise ² de pièces de monnaie en euro au guichet	3,305/sac

3.9 Versements et retraits de devises EUR

▪ Cours : le cours utilisé est basé sur les cotations en vigueur sur le marché international des changes. Le cours de change est disponible en Home'Bank et au Self'Bank.	
▪ Marge :	
- sur le cours moyen des devises suivantes: USD, GBP, CHF, SEK, NOK, DKK, CAD, JPY, AUD	3 %
- sur le cours transfert pour les autres devises	3 %

3.10 Service Dépôt Self'Bank EUR

▪ Forfait annuel (nombre de versements illimité)	90,00
▪ Par carte de dépôt ING	10,00

3.11 Conversion de devises et opérations de change

La marge standard prise sur des conversions de devises et des opérations de change est de 3 %. Les cours utilisés pour la conversion de devises lors de paiements ou lors d'opérations de change sont basés sur les cotations en vigueur sur le marché international.

Les cours sont disponibles en Home'Bank/Business'Bank, au Self'Bank et sur demande en agence.

¹ Versements répétitifs dont le traitement prend beaucoup de temps, ce qui par conséquent occasionne des files d'attente en agence.

² Possible uniquement via un sac adéquat fourni par ING, maximum 10 kg/sac.

³ Vous pouvez retrouver les tarifs des lettres de change internationales (non libellées en euros ou dont l'une des parties n'est pas d'origine belge) dans la brochure tarif des crédits documentaires, encaissements documentaires et lettres de change internationales et garanties.

¹ Le tarif diffère selon le correspondant et le pays.

3.12 Effets de commerce³

EUR

Commissions sur effets de commerce simples¹

- Commission d'encaissement² :
- par remise 30,00
- par effet 30,00

Date de valeur 3 jours ouvrables bancaires après échéance,
min. 10 jours ouvrables bancaires après réception

Commissions sur effet réclamé (avant sa présentation)

- Commission sur effet (25,00 (+ frais de port))
- Commission sur effet impayé (25,00 (+ frais de protêt, frais de port et autres frais))
- Commission de modification par effet (25,00)

Autres commissions sur effets de commerce

- Copie de l'effet (25,00 (+ frais de port))
- Attestation de paiement /non-paiement (25,00 (+ frais de port))
- Commission de radiation de protêt par effet (à charge du tiré) (25,00 (+ frais de port et frais de radiation dus))

4. Bancontact & Terminaux

(plus d'info sur les services Bancontact & Terminaux sur ing.be/merchantservices)

4.1 Bancontact

EUR

Transactions > 25 euros

Prix mensuel par terminal

- Bancontact Smart - pas de minimum mensuel par transaction 0,344
- Bancontact Comfort - minimum de 100 transactions facturées/mois par transaction 0,204
- Bancontact Premium - minimum de 200 transactions facturées/mois par transaction 0,164

- Transactions <= 25 euros par transaction 0,025 + 0,50 %

4.2 Terminaux

EUR

Achat

- Terminal mobile : Yoximo 3G
 - coût unique 659,00
 - Maintenance mensuel 15,34
- Terminal fixe: Yomani
 - Avec imprimante coût unique 559,00
 - Maintenance mensuel 12,24

Location

- Terminal mobile : Yoximo
 - Smart Package (50 transactions comprises) mensuel 49,90
 - Transactions additionnelles par transaction 0,344
 - Comfort Package (100 transactions comprises) mensuel 60,90
 - Transactions additionnelles par transaction 0,204
 - Premium Package (200 transactions comprises) mensuel 73,90
 - Transactions additionnelles par transaction 0,164
 - Maintenance express mensuel 13,20
 - Service endéans 24 heures
- Terminal fixe : Yomani
 - Smart Package (50 transactions comprises) mensuel 30,90
 - Transactions additionnelles par transaction 0,344
 - Comfort Package (100 transactions comprises) mensuel 50,90
 - Transactions additionnelles par transaction 0,204
 - Premium Package (200 transactions comprises) mensuel 63,90
 - Transactions additionnelles par transaction 0,164
 - Maintenance express mensuel 13,20
 - Service endéans 24 heures

4.3 Autres

EUR

Installation

- Installation par le client 'Plug & play' par unité 0
- Installation par un technicien par unité 79,00
- Carte sim 3G mensuel 6,86

Cartes de débit internationales

- Maestro par transaction % du montant 0,50 %
- V-Pay par transaction % du montant 0,50 %

Cartes de crédit

- MasterCard par transaction % du montant 1,05 %
- Visa par transaction % du montant 0,95 %

¹ Les frais et commissions mentionnés sont, dans tous les cas, à charge du remettant.

² Ces commissions sont dues même si l'effet est réclamé avant sa présentation.

³ Vous pouvez retrouver les tarifs des lettres de change internationales (non libellées en euros ou dont l'une des parties n'est pas d'origine belge) dans la brochure tarif des crédits documentaires, encaissements documentaires et lettres de change internationales et garanties.

5. Se faire payer en ligne¹

	% du montant	EUR
Frais d'installation		0,00
Frais d'activation		0,00
Frais mensuels		12,00
Bancontact	1,50 %	0,15 ²
Maestro/V-Pay	1,50 %	0,15 ²
Visa/MasterCard	1,90 %	0,15 ²
iDeal		0,49
Transfert bancaire		0,00
Remboursement		0,25
Chargeback		27,50
Paypal		0,00

6. Electronic Banking Services

Isabel 6 - Pour les tarifs, nous vous renvoyons au site web d'Isabel SA (www.isabel.eu)

6.1 Telelink@Isabel

L'abonnement de base Telelink@Isabel est compris dans l'abonnement Isabel. Cet abonnement de base comprend :

- l'accès au système
- le logiciel Telelink@Isabel, composé des modules suivants :
 - Telelink On-line
 - Telelink 6
- l'assistance téléphonique (Electronic Banking Support Help Desk : 02 738 20 01)

6.1.1 Telelink On-line

	EUR
• Paiements et transferts	
- Gestion mémovirements, gestion domiciliations, ordres permanents	0
- Paiements urgents vers un compte non-ING	5,00
• Informations commerciales	
- Synthèse de bilan	3,70
- Protêts	1,90

6.2 Home'Bank

	EUR
• Accès et utilisation, par an	0
• ING Card Reader	0 ³
• ING Connectable Card Reader	35,00 ⁴
• Module Home'Bank Offline, par an	60,00

¹ Consulter ing.be/epay pour plus d'information sur les solutions de paiement en ligne d'ING.

² Ce montant fixe s'additionne au pourcentage du montant de la transaction.

³ Vous pouvez recevoir gratuitement jusqu'à 2 ING Card Reader par an. Pour un ING Card Reader supplémentaire, vous payerez 20,66 euros.

⁴ Votre ING Connectable Card Reader coûte 35 euros. Le premier ING Connectable Card Reader est gratuit si vous avez choisi l'option Business Bank Premium.

6.3 Business'Bank

	EUR
• Accès et utilisation, par an	0
• Option Privalis	0
• Option Premium, par an	50,00
• ING Card Reader	0 ¹
• ING Connectable Card Reader	35,00 ²
• Module Home'Bank Offline, par an	60,00

6.4 InsideBusiness

	EUR
• InsideBusiness subscription fee (InsideBusiness Portal + InsideBusiness Payments + InsideBusiness Payments CEE)	6,00/mois
• InsideBusiness user fee	5,00 par utilisateur/mois
• InsideBusiness Connect	200,00/mois

7. Courrier

	EUR
• Extraits de compte, par an	
- À disposition à l'agence : au guichet ou dans la boîte aux lettres de l'agence ³	
- Non-résidents, forfait annuel	50,00
- Impression via Self'Bank	0
- Envoi postal à domicile	5,00* (+ frais de port)
• Location d'une boîte aux lettres ³	
- Non-résidents, forfait annuel	50,00
• Duplicata extraits de compte	24,79 ⁴

8. Produits de reporting spécifiques

	EUR
• Coda / XML (CAMT) (standard ⁵ et spécifique), par compte, par mois	8,00
• Listings papier, par listing	10,00
• MT940 envoyés vers une banque tierce par compte par trimestre par banque tierce	125,00
• MT942 envoyés vers une banque tierce par compte par trimestre par banque tierce	250,00

¹ Vous pouvez recevoir gratuitement jusqu'à 2 ING Card Reader par an. Pour un ING Card Reader supplémentaire, vous payerez 20,66 euros.

² Votre ING Connectable Card Reader coûte 35 euros. Le premier ING Connectable Card Reader est gratuit si vous avez choisi l'option Business Bank Premium.

³ Uniquement dans l'agence pour non-résidents.

⁴ Prix pour une période de 12 mois entamée.

⁵ Les fichiers CODA / XML (CAMT) standards que vous recevez dans Business'Bank sont inclus dans l'option Premium.

9. Autres tarifications

	EUR	
• Attestations qui peuvent être demandées via « mes documents » dans Business'Bank et Telelink Online (excepté les « attestations experts comptables et réviseurs d'entreprises »)	0	
• Attestation experts comptables et réviseurs d'entreprises (en fonction de la complexité des relations bancaires) :	<i>version électronique</i>	<i>version papier</i>
- simple (uniquement des opérations standard)	50,00	75,00
- complexe (lorsqu'une attestation sur mesure doit être établie)	100,00	150,00
• Attestation liquidation de communauté	25,00	
• Attestation augmentation de capital	75,00	
• Autres attestations	max. 150,00	
• Frais de dossier d'un contrat Escrow Account standard (3 versions existantes)	500,00 <i>à l'ouverture</i>	
• Frais de dossier d'un contrat Escrow Account « sur mesure »	150,00 <i>par heure prestée par un membre du personnel ING</i>	

10. Opérations de change à terme

	% du montant	EUR
• À la conclusion du contrat		
- Commission de change à terme	0,1 %	min. 12,50 max. 75,00
• En cas de prorogation du contrat		
- Commission de change à terme	0,1 %	min. 12,50 max. 75,00
• Droit fixe par contrat et par prorogation éventuelle de celui-ci		+ 37,50

11. Garanties¹

11.1 Principes généraux

- Les commissions qui rémunèrent le risque crédit pris par ING varient en fonction de celui-ci.
- Les commissions périodiques sont perçues par anticipation ; toute période commencée étant entièrement due.
- Les frais du banquier correspondant, les frais de transmission et de communication sont éventuellement perçus en sus.

11.2 Garanties d'ordre du client ING

% du montant EUR

Émission de garantie d'ordre du client ING dans le cadre d'une ligne de crédit

- | | | |
|---|----------|------------|
| • Commission de garantie, par trimestre | min. 0,5 | min. 50,00 |
| • Frais de dossier à l'ouverture | | 75,00 |
| • Frais de dossier lors d'une modification, d'une prorogation ou libération avant date d'échéance | | 75,00 |
| • Frais de dossier en cas d'appel à la garantie | | 150,00 |

Émission de garantie d'ordre du client ING dans le cadre d'une opération isolée

- | | | |
|---|----------|------------|
| • Commission de garantie, par trimestre | min. 0,5 | min. 50,00 |
| • Frais de dossier à l'ouverture | | 150,00 |
| • Frais de dossier lors d'une modification, d'une prorogation ou libération avant date d'échéance | | 150,00 |
| • Frais de dossier en cas d'appel à la garantie | | 225,00 |

11.3 Garanties en faveur du client ING

% du montant EUR

Notification de garantie émise par une banque étrangère (sans garantie ni responsabilité d'ING), si les frais sont stipulés à charge du bénéficiaire

- | | | |
|----------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| • Frais de notification | | 75,00 |
| • Frais de modification | | 50,00 |
| • Frais de vérification | | 65,00 |
| • Commission d'utilisation | 0,125 sur le montant de la remise | min 35,00 par série de documents |
| • Commission de paiement | 0,1 | min 10,00
max 100,00 |

11.4 Divers

- Demandes urgentes (exécution dans les 24h) : double tarif
- Demandes sur mesure : tarifs spécifiques ; pour plus d'infos, adressez-vous à votre personne de contact auprès d'ING
- Promesse : même tarif que garantie
- Coût d'analyse d'un texte : à définir selon le cas

¹ Frais d'expédition à ajouter, voir point 11.

12. Frais d'expédition¹

	EUR
▪ SWIFT supplémentaire	7,50
▪ Courrier ordinaire	
- Europe	2,00
- Hors Europe	2,50
▪ Courrier recommandé sans documents	6,00
▪ Courrier recommandé avec documents	
- Belgique	8,00
- Europe	12,00
- Hors Europe	18,75
▪ Service de messagerie	
- Belgique	12,50
- Europe	25,00
- Hors Europe	37,50
▪ Message fax	6,00

13. Coffres-forts

	EUR
--	-----

Le loyer du coffre est composé d'un montant fixe (41,32 euros) et d'un montant par dm³ (1 euro/dm³) (TVA incluse). Le montant total est plafonné à 500 euros (TVA incluse).

Exemples : loyer annuel pour :

- Coffre de 11 cm H, 31 cm L, 50 cm P (17 dm ³)	55,37
- Coffre de 20 cm H, 30 cm L, 50 cm P (30 dm ³)	66,12
- Coffre de 30 cm H, 30 cm L, 50 cm P (45 dm ³)	78,51
- Coffre de 20 cm H, 60 cm L, 50 cm P (60 dm ³)	90,91

Autres services

- Assurance du contenu : comprise dans le loyer	0
- Fracture d'un coffre à la suite de la perte de la clé, à partir de	250,00
- Recherche du code secret, à partir de	125,00
- Frais administratifs pour fracture d'un coffre ou recherche du code secret	50,00
- Déplacement d'un technicien sans intervention (vu l'absence du client) pour la fracture d'un coffre ou la recherche du code secret.	100,00

14. Wealth Analysis & Planning

14.1 Société civile	EUR
---------------------	-----

Constitution & transformation

▪ Sur la base de statuts standard ING	500,00 par opération
▪ Sur la base de statuts sur mesure	750,00 par opération

Gestion

▪ Sur la base de statuts standard ING	300,00 par an
▪ Sur la base de statuts sur mesure	750,00 par an

14.2 Donation	EUR
---------------	-----

Donation simple

	200,00 par opération
--	----------------------

- Hors planning financier/pas de mineurs/pas de non-résidents
S'il y a 2 donateurs : seulement des époux ou des cohabitants
- Une clause ou une combinaison des clauses suivantes :
 - Clause de droit de retour conventionnel
 - Avance sur héritage
 - Rente viagère
 - Intervention du conjoint non donateur
 - Révocation d'une donation à charge de rente viagère

Donation complexe (toute donation qui n'est pas simple)	300,00 par opération
--	----------------------

14.3 Plan financier	EUR
---------------------	-----

1.500,00 par plan

14.4 Calcul de la succession avec simulation des différents scénarios	EUR
---	-----

200,00 par calcul

14.5 Question juridique/fiscale	EUR
---------------------------------	-----

(temps de traitement : max. 3 heures) 300,00 par question

14.6 Accompagnement chez des conseillers externes/un notaire/un avocat	EUR
--	-----

(max. 3 heures) 300,00 par prestation

14.7 Intervention comme tiers créancier dans le cadre d'une donation, y compris la rédaction de l'acte de gage	EUR
--	-----

350,00 par opération

¹ Sauf dispositions contraires prévues dans les rubriques susmentionnées.

Autres dépliant ou brochures tarifaires à votre disposition :

- Tarif des principales opérations bancaires des personnes physiques
- Tarif des principales opérations sur valeurs mobilières
- Tarif des crédits documentaires et encaissements documentaires, lettres de change internationales et garanties

Le présent tarif ne vaut pas offre de contracter.

1. Les relations entre la banque et son client étant basées sur la confiance réciproque, ING se réserve toujours le droit de ne pas contracter.
2. ING se réserve le droit de modifier ses tarifs dans le respect des dispositions légales et réglementaires. Un nouveau dépliant sera alors publié. Tous nos dépliant sont datés. Vérifiez dès lors auprès de votre agence si vous disposez du dépliant le plus récent.
3. Les tarifs mentionnés dans les dépliant sont des tarifs de base. Il peut y être dérogé par une convention spéciale conclue entre vous et ING dans le cas d'opérations importantes ou de situations particulières. Des informations complémentaires et/ou personnalisées, notamment en matière de crédits, peuvent être obtenues à l'agence.

Pour une information complémentaire ou une plainte éventuelle, vous pouvez prendre contact avec votre agence ou avec le service Complaint Management d'ING. Adresse: ING Complaint Management – Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles – E-mail : plaintes@ing.be – Tél. : 02 547 61 02 – Fax : 02 547 83 20.

ING Belgique SA – Banque – avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA : BE 0403.200.393 – BIC : BBRUBEBB – IBAN : BE45 3109 1560 2789 – Éditeur responsable : Marie-Noëlle De Greef – Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles © Editing Team & Graphic Studio – ING Belgique – Z45074F – 10/18.